

NOTES ET COMMENTAIRES

GLOIRE À VOUS

Respectueusement, à Monsieur l'abbé Arthur Lacasse,
Saint-Apollinaire.

Je me suis enivrée aux vers pleins de vous-même;
J'ai bu l'extase pure à cette onde sans prix.
Dans mon cœur, votre lyre, admirable à l'extrême,
A résonné... Mon cœur, où s'ébauche un poème,
De vos chants divins s'est épris.

Penchée avec respect sur vos "Heures sereines",
Ces merveilles d'amour, de calme et de désirs,
Dédaignant avec vous et la terre et ses haines,
Libre, j'ai pris mon vol vers de célestes plaines,
Au sein d'ineffables plaisirs.

Plus qu'un bouquet fleuri, vos grandioses pages
Contiennent des fraîcheurs, des parfums, des beautés.
"Art, Laus Deo, Nocturne, Excelsior, Hommages,"
Sont les baisers des flots à de rêveuses plages,
Les rayons de tous les étés...

Et les cieux constellés, évoqués par vos rimes!
—Poète du Seigneur, prenez-vous à l'autel
L'élan majestueux qui vous transporte aux cimes
Où vous créez, et sans effort, des chants sublimes
Rythmés sur un songe immortel!

Mon âme, pour jamais comble de gratitude,
Devant votre œuvre qu'il faudrait lire à genoux,
S'incline, en répétant au cours de cette étude:
"Vous par qui j'ai goûté la paix des altitudes,
O chante sacré, gloire à vous!"

Ste-Clotilde de Horton, 19 novembre 1929.

JOËLLE.

N'achetez pas de poussins d'un jour quand vous pouvez engager de beaux, de vigoureux et de race pure gratuitement. Voyez la proposition que vous fait le "Bulletin de la Ferme" par son annonce en page de ce numéro.

Le Canada exclu.—Le Sénat américain a voté des augmentations de tarif qui nous ferment virtuellement le marché américain pour la crème, le lait, le beurre et leurs dérivés. Voici une liste des amendements qui nous concernent le plus directement:

	Nouveau tarif	Ancien tarif
Crème, fraîche ou sûre,	56c 6-10 le gallon	30c
Lait, écrémé et lait de beurre,	2c 1-20 "	1c
Lait condensé non sucré,	1c 3-10 la livre	1c 1/2
Lait condensé sucré,	2c 3/4 "	1c 1/2
Autres condensés,	2c 53-100 "	1c 3-8
Lait sucré,	6c 1/2 le gallon	3c
Crème séchée,	12c 1-8 "	7c
Lait séché,	3c "	1c 1/2
Lait Malté),	35 p.c.	20 p.c.
Avoine,	16c le minot	15c
Fromage et substituts,	8c la livre	5c
Volailles, vivantes,	8c "	3c
Volailles, abattues,	10c "	6c

Le seul espoir qui nous reste, c'est que la Chambre des Représentants n'approuve pas ces changements.

Durant l'année fiscale terminée le 31 mars dernier, nous avons exporté de la crème aux Etats-Unis pour une valeur de \$5,224,429.

Ce bill, s'il devient loi, aura pour effet de stimuler au pays la fabrication du beurre et du fromage et d'augmenter notre commerce d'exportation en Angleterre.

C'est, en définitive, le consommateur américain qui paiera les pots cassés.

Une fabrique de sucre d'érable.—Les directeurs de la Coopérative des Producteurs de Sucre et de Sirop d'Erable de la Province, lors de leur dernière assemblée générale, ont décidé l'établissement et la construction d'une fabrique dans la Beauce. Le site n'a pas encore été choisi. Cet édifice sera des plus considérables et sa capacité de production d'au moins dix millions de livres de sucre. Cette fabrique pourra aussi être utilisée pour la mise en conserve de certains légumes, dans la saison où l'industrie du sucre est inactive.

Suggestions pour le mois de décembre.—N'entreprenez pas d'hiverner plus d'animaux que vous pouvez en nourrir. Soignez régulièrement tous les animaux; tenez-les dans un lieu chaud et bien abrités; donnez-leur de l'eau en quantité suffisante; donnez chaque jour à vos moutons et à vos bêtes à cornes une portion de racines que vous mêlerez de navets en petite quantité, du foin et un peu d'avoine.

Que les étables des bêtes à cornes et des chevaux soient constamment aérées, très nettes et mettez-y de la litière.

Les animaux mangent bien le foin commun, et même la paille, si on jette un peu de saumure dessus.

Le mois de décembre est un temps convenable pour charroyer de la cendre éteinte sur les terres qui en ont besoin. C'est un engrais efficace pour les terrains humides.

La prochaine session est convoquée pour le 7 janvier. Elle sera particulièrement intéressante, peut-être aussi la dernière du présent Parlement—en politique sait-on jamais ce qui peut arriver?

On verra sur les banquettes, tant à l'Assemblée qu'au Conseil, plusieurs nouvelles figures.

La Chambre devra tout d'abord se choisir un nouvel Orateur, l'honorable M. Laferté ayant été appelé à faire partie du cabinet.

L'honorable M. Perron demandera sans doute des subsides considérables pour la mise en œuvre de son programme de coopération et de rénovation agricole; il soumettra plusieurs mesures importantes à cet effet.

De tous les débats qui auront lieu, les plus intéressants pour nous seront ceux que ne manqueront pas de soulever les projets de M. Perron.

La politique proprement dite est ce qui préoccupe le moins le Bulletin de la Ferme, et les chicanes de partis nous laissent absolument indifférents.

Aussi, nous contenterons-nous, durant la prochaine session, de faire connaître les mesures adoptées, et plus particulièrement celles intéressant notre clientèle agricole.

On verra, à la prochaine session:

- Un nouveau gouverneur;
- Un nouveau président;
- Un nouveau ministre de l'Agriculture;
- Un nouveau chef de l'opposition;
- Trois nouveaux conseillers législatifs;
- Trois ou quatre nouveaux députés;
- Un nouveau programme agricole.

En voilà plus qu'il n'en faut pour donner du piquant à cette session.

Une suggestion du Bulletin de la Ferme.—A l'exposition Royale de Toronto, le ministre provincial de l'Agriculture a mis à l'essai une nouvelle manière de distribution des pommes de terre. Au lieu du vieux sac de 90 livres, on s'est servi de boîtes en carton et de petits sacs de toile, ne contenant chacun que 15 livres de tubercules de toute première qualité.

C'est la mise en pratique d'une idée émise par le Bulletin de la Ferme il y a déjà plusieurs mois. Si le nouveau mode de distribution est accueilli favorablement par les ménagères, ce dont nous ne doutons pas, les cultivateurs seront grandement encouragés à produire des pommes de terre de qualité supérieure.

Concours de fermes.—46 cultivateurs du comté de Kamouraska demandent qu'un concours de fermes soit organisé dans leur comté. Plusieurs comtés ont déjà organisé de ces concours de fermes.

Le bon exemple entraîne, et ceux qui connaissent nos campagnes réalisent que nos agriculteurs sont anxieux de profiter des avantages de la science agricole et des méthodes modernes de culture pour améliorer leurs terres et leur situation.

La Coopérative Fédérée à la Convention de Plessisville

(Suite de la page 1122)

là, après deux mois d'organisation seulement, c'est un succès que l'on n'avait certes pas rêvé.

Mais la Fédérée n'a pas comme rôle de s'occuper uniquement de la vente des produits de ferme. Elle a également un département pour la vente des grains et graines de semence, et un autre pour la vente des différentes marchandises d'usage courant sur nos fermes. Son département des Semences, du témoignage d'autorités réputées, a rendu des services inappréciables en vulgarisant l'emploi de bonnes semences dans notre Province. Chaque année, elle distribue des quantités considérables de semences pures, qu'elle sélectionne elle-même avec des machines les plus parfaites qui se puissent trouver.

Une initiative de ce département est l'introduction, l'an dernier, de mélanges tout préparés de grains pour prairies. Le succès et la faveur accordée sont témoignage qui disent la valeur du service ainsi rendu.

Une autre activité de ce département est la vente des engrais chimiques. En ceci, des économies qui se chiffrent à des milliers de piastres ont pu être faites à l'avantage des cultivateurs. Les cas de \$15.00 et même de \$20.00 et \$25.00 d'économie ne sont pas rares. La Coopérative s'était limitée à ne s'intéresser qu'à la vente des engrais simples par le passé, mais cette année, elle a cru devoir porter ses activités à la vente des engrais composés. Il n'y a pas de doute qu'en ceci aussi, elle pourra être de grande utilité pour les cultivateurs.

Les engrais alimentaires ont été, par le passé, une source de spéculations très

heureuses pour le commerce aux dépens de la classe agricole. Mais les profits exagérés ne sont guère possibles maintenant que la Fédérée contribue à contrebalancer l'influence du commerce dans la vente de ces produits. Nous avons constaté des exemples de cas où les cultivateurs auraient eu à payer quatre et cinq dollars la tonne de plus si la Fédérée n'avait pas été là pour aider l'acheteur et paralyser l'influence de certains intérêts plus préoccupés de leur gain que des services qu'ils devraient rendre à la classe agricole.

Ce bref aperçu des activités de la Fédérée contribuera, je le crois, à vous faire voir que cette organisation a bien rempli le rôle que lui avaient destiné ses fondateurs. Elle eut, certes, pu faire mieux; toute organisation est susceptible d'amélioration. Mais ce qui a été fait est amplement suffisant pour démontrer l'utilité de notre grande organisation coopérative centrale. Elle fait voir aussi sa nécessité.

La grande place que l'on donne maintenant à la coopération dans notre Province nous permet de prévoir que la Coopérative Fédérée de Québec est appelée à jouer un rôle plus grand que jamais. Aussi, est-ce avec la conviction de voir notre demande favorablement acceptée que nous vous adressons la requête suivante: Inspecteurs et Fabricants, soyez des apôtres de la coopération, et en ce faisant vous vous montrerez des auxiliaires très puissants de nos organisations coopératives, et nous ne doutons pas que la classe agricole en général vous en sera reconnaissante.